



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS
33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 18
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 10
Nombre de membres présents : 14
Nombre de membres représentés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 16
Pour : 16
Contre :
Abstentions :

Date Convocation : 13/10/2021
Date d'affichage de la convocation : 13/10/2021
Délibéré par le Conseil Municipal
À Cubzac les Ponts, le 18/10/2021

Envoyé en préfecture le 21/10/2021
Reçu en préfecture le 21/10/2021
Affiché le **21 OCT. 2021**
ID : 033-213301435-20211018-2021_70-DE

Délibération n° 2021 – 70
Lundi 18 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit du mois d'octobre à dix-huit heures et trente minutes, s'est réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le treize octobre deux mille vingt et un.

Présent(s) : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX-MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY – Hélène BURESI – Michel BARSE - Elodie KOPF - Jean-Roger THUILLIAS – Nathalie TRIGANT - Benoit DULAU – Corinne JEANDONNET - Elvira MOMMERT

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Isabelle BERNADET procuration à Elodie KOPF
Vincent TRISTRAM procuration à Benoît DULAU

Absent(s) excusé(s) : Isabelle BERNADET – Vincent TRISTRAM – Mathieu OLIVEIRA

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Jean-Roger THUILLIAS

**DELIBERATION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME DES
EDIFICES PROTEGES AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES POUR LES
TRAVAUX DE LA TOUR DU CHÂTEAU DES QUATRE FILS AYMON**

Vu l'arrêté n°A2021-52 portant péril imminent sur la Tour Ouest du château des Quatre Fils Aymon,
Vu le rapport de l'expert en date du 30 juin 2021 constatant l'existence d'une dangerosité des ruines du Château des Quatre Fils Aymon,
Vu le compte rendu de l'Ingénieur à la conservation du Patrimoine des Monuments Historiques permettant le démarrage immédiat des travaux de 1^{ère} urgence pour sécuriser le bâtiment,
Vu la nécessité de réaliser les travaux en urgence afin de mettre en sécurité l'édifice et d'y réaliser un diagnostic pour entreprendre sa restauration et la mise en valeur du site,
Vu le devis de prestation,

Le Conseil municipal,

Monsieur le Maire rappelle que :

Depuis le début de l'année 2021, la Tour Ouest du Château des Quatre Fils Aymon est fortement dégradée. Après des premiers travaux de solidification de l'édifice, la menace d'effondrement était encore présente. Il ressort du rapport de l'expert une urgence à ce que des mesures provisoires soient prises en vue de garantir la sécurité publique, laquelle étant gravement menacée par l'état de la construction en raison de :

- La porte de la Tour Ouest qui menaçait de s'effondrer sur la route,
- Certaines pierres devant être purgées ou consolidées,

Envoyé en préfecture le 21/10/2021

Reçu en préfecture le 21/10/2021

Affiché le 21 OCT. 2021

ID : 033-213301435-20211018-2021_70-DE

Le compte rendu de l'Ingénieur à la Conservation du Patrimoine des Monuments historiques admettant la possibilité de démarrer immédiatement les travaux de 1^{ère} urgence pour sécuriser le bâtiment.

Le montant estimatif de l'opération de sécurisation est de 11 000€ HT, soit 13 320€ TTC.

Au regard du coût de l'opération sur le budget de la commune, il convient de solliciter une subvention selon le plan de financement suivant :

Montant du projet TTC	Subventions sollicitées au titre	Taux de la Subvention	Montants des subventions sollicitées
13 320,00€ Mise en sécurité et restauration de la Tour Ouest du Château des Quatre Fils Aymon	Edifice protégé au titre des monuments historiques Opération d'entretien ou de réparation	25,00%	2 775,00€
	Autofinancement Communal (compris TVA)	75,00%	10 545,00€
	Total	100,00%	13 320,00€

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement et d'autoriser le Maire à engager l'ensemble des démarches nécessaires à l'obtention de la subvention demandée, pour la réalisation de cette opération.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ARRÊTE** le projet relatif à la mise en sécurité et aux travaux d'entretien de la Tour Ouest du Château des Quatre Fils Aymon,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter le programme des édifices protégés au titre des monuments historiques – opération d'entretien ou de réparation, une aide pour la réalisation du projet arrêté auprès des services de l'Etat pour un montant subventionnable de 25,00% des travaux ;
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des actes et documents relatifs à la demande de subvention,
- **ADOpte** le plan de financement.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Le Maire,

Alain TABONE